

 <p><b>CReAAH</b> <b>UMR 6566</b> Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire</p>	<p><b>Réunion du CU de l'UMR 6566</b> <b>15 février 2020, 14 h - 17 h</b> <b>VISIOCONFERENCE,</b></p> <p><b>Compte-rendu / relevé de décisions</b></p>	<p>Validé par Rita Soussignan (DUA)</p> <p>Signature</p>
---	--	--

### Membres du CU présents:

M.Y. Daire, directrice, R. Soussignan, directrice adjointe

Représentants CU des membres permanents (chercheurs, enseignants-chercheurs et conservateurs) : C. Dupont, A. Durand, J.-N. Guyodo, V. Bernard, M. Denti, Y. Menez, A. Schaffhauser, V. Deloze

Représentants CU des membres permanents (ITA et BIATASS) : C. Le Carlier, E. Leveziel,

Représentants CU des membres non permanents : M. Muzellec, L. Hauguel-Bleuven

**Membres du CU excusés :** M. Monteil, L. Beuchet, A. Avram

### Invités au CU:

A. Delahaie (gestion administrative), C. Louazel (gestion financière)

Sujet	Objet/ Commentaires	Décision/action/discussions
<b>Ouverture Réunion</b>		
	<p><b>Rappel de l'ordre du jour :</b></p> <p>1 – préparation de l'AG et point évaluation HCERES  2 - programmation budgétaire 2021  3 - questions diverses</p>	
<b>Evaluation Hceres – comité de visite</b>	<p>- Visite du CReAAH initialement prévue le 2 mars. Annulée dans un 1<sup>er</sup> temps (défection des membres du comité national du CNRS et du CNU), la position actuelle des représentants du comité national serait finalement d'assister aux comités de visite sans en être membres.</p> <p>Questions des doctorants : vont-ils participer à l'évaluation de l'unité par le comité de visite HCERES ?</p>	<p>- Suite au report de la visite du 2 mars, la direction du CReAAH a accepté la proposition de l'Hceres de maintenir l'évaluation avec un comité, éventuellement réduit, pendant la première quinzaine d'avril 2021 (date en cours de discussion par le comité).</p> <p>- Souhait fort du VP recherche du Mans de participer au comité de visite pour le CReAAH</p> <p>- Réponse : Un échange est systématiquement prévu entre les doctorants ou leurs représentants et le comité de visite Hceres</p>
	<p>- La visite Hceres de l'UR2 s'est tenue le 2/02, M. Denti représentait le CReAAH.</p> <p>- Au Mans, toutes les unités sauf 2, ont décidé de tout faire remonter à l'HCERES excepté les données chiffrées (tableaux excel).</p>	
<b>Programmation de l'AG</b>	<p>L'AG ordinaire du CReAAH se tiendra le 18 février en visioconférences de 13 h 30 à 17 h 30. Ordre du jour : - Bilan d'activité pour 2020 - Bilan financier pour 2020 - Vote sur le bilan 2020 - Projet 2021 - Résultats du vote sur le projet et la gouvernance 2022-2026 - Point sur l'évaluation et la visite Hceres - Présentations scientifiques (thèses soutenues et nouveaux projets) : Julie Remy (CR CNRS), Hervé Duval (jeune docteur UR1) et Benjamin Gehres (candidat CNRS).</p> <p><b>Tous les membres permanents et non permanents du CReAAH sont invités à participer à cette AG</b></p>	<p>Suite aux interrogations de plusieurs responsables d'équipe, comme tous les ans, chaque responsable d'équipe est invité à faire une présentation du bilan de l'année passée et des projets pour l'année à venir. Un temps de présentation a été offert aux doctorants ayant soutenu en 2020 mais nombreux d'entre eux sont pris par leur obligation professionnelle. Après la présentation des résultats du vote sur le projet scientifique 2022-2026 et la gouvernance, un temps d'échange est prévu entre les membres et les responsables des futures équipes.</p>

<p><b>2 - Programmation budgétaire 2021</b></p>	<p>Dotations 2021 notifiées :</p> <p>CNRS Inee : - 55 000 € au titre de la dotation proprement dite, + 8 000 € financés au titre de l'aide à l'installation de la CR recrutée dans votre unité à l'issue du concours chercheurs (REMY Julie) (pour mémoire) 53 000 € pour 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UR1 : 31 447 € (pour mémoire 30 458 € pour 2020)</li> <li>- UR2 : 15 926 € (pour mémoire 16 034 € en 2020)</li> <li>- UN : 17 992 € (pour mémoire 16 049 € en 2020)</li> <li>- ULM : 9 100 € (pour mémoire 8 100 € en 2020)*</li> <li>- Min. Culture : ? (pour mémoire (20 786 € en 2020)*</li> <li>- Inrap : ? (Pour mémoire : 2760 € en 2020)</li> </ul> <p>Présentation et examen des demandes parvenues. Le CU statue sur ces demandes, rappelle que seules les demandes des membres sont recevables et sur les principes généraux déjà établis (cf annexe 1).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gratifications de stages sont à prendre sur les ressources propres et non sur le FEI du laboratoire.</li> </ul> <p><i>Pour information, l'aide pour l'organisation des colloques annulés en 2020 sont prioritaires sur l'enveloppe 2021</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la dotation <b>CRéAAH Le Mans</b> : l'adhésion à la MSH Ange Guépin n'est plus prélevée sur le soutien de base du labo mais pris en charge par l'Université du Mans.</li> <li>- Le montant de la dotation <b>Min. Culture</b> sera connu à la suite de la réunion de la CTRA de mars.</li> <li>- Rappel des <b>budgets « sanctuarisés »</b> : réunions d'équipes (2 K€/équipe), réunion des doctorants (1 K€ sur UMR + 1 K€ sur labo. organisateur), centre de doc. (10 K€), Journée UMR (1 K€), AG (2 K€).</li> <li>- L'achat des EPI (Equipements de protection individuels) relève de chaque établissement (qui doivent équiper leur personnel) ou des projets de recherche. Cependant, une demande spécifique pourra être intégrée dans la fiche hygiène et sécurité du 'Dialog' de gestion (juin).</li> <li>- Les <b>décisions</b> seront communiquées par les responsables de sites pour leurs membres (CRéAAH Rennes 1, Rennes 2, Nantes et Le Mans) et par la direction pour les autres membres.</li> <li>- Plusieurs demandes restent en suspens (en attente d'infos complémentaires).</li> <li>- <i>Vu avec Catherine Louazel le 16/02 : une <b>seconde phase d'attributions</b> est prévue en juin ou septembre pour ajustements budgétaires, en fonction de l'état d'exécution du budget.</i></li> </ul>
<p><b>4 - Questions diverses</b></p> <p><b>1.1. Concours CNRS 2021</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Section n°31</b> : Hommes et milieux : évolution, interactions N°31/01 - 4 DR de 2e classe. N°31/02 - 5 CRCN : dont prioritairement 1 CRCN sur le thème « Premières sociétés agro-pastorales : économie, environnement, territoires ».</li> <li>- <b>Section n°32</b> : Mondes anciens et médiévaux N°32/01 - 4 DR de 2e classe. N°32/02 - 6 CRCN dont prioritairement : - 1 CRCN sur le thème « Dynamiques des territoires : peuplement, productions, échanges »,</li> </ul>	<p>11 candidats sur le CRéAAH en sections 31, 32 et 52</p>

	<p>- 1 CRCN sur le thème « Économie et productions animales »*</p> <p><b>Commission interdisciplinaire n°52</b> : Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel</p> <p>N°52/01 - 4 Directeurs de recherche ou Directrices de recherche de 2e classe. Concours ouvert sur les thèmes scientifiques relevant de la Commission interdisciplinaire n°52.</p> <p>N°52/02 - 4 Chargés de recherche ou Chargées de recherche de classe normale : dont prioritairement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 chargé de recherche ou chargée de recherche sur le thème « Signatures moléculaires et isotopiques des archéomatériaux »,</li> <li>- 1 chargé de recherche ou chargée de recherche sur le thème « Humanités environnementales et territoires en transition »</li> </ul> <p><b>Poste CR Handicap mis au concours 2021 *</b> :</p> <p>INEE – CReAAH - UMR6566 RENNES, section 31. « Savoir-faire technique et système économique : entre diffusion démique et/ou culturelle ? Une approche archéométrique de la chaîne opératoire des céramiques, du Néolithique à l'âge du Fer en Europe de l'Ouest ».</p>	<p>*Le coloriage tel qu'il avait été présenté initialement archéozoologie a été élargi, ce qui fait qu'il y aura davantage de candidatures</p> <p>Calendrier des auditions (visio) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-section 31 : du 22 au 26/03</li> <li>section 32 : du 12 au 19/04</li> <li>- section 52 : 26-28/04</li> </ul> <p>Procédure Postes CR Handicap mis au concours 2021 :</p> <p>* Calendrier décalé (plus tardif). Après avis de la section, la négociation finale se fera entre instituts et direction du CNRS. (NB : l'INEE n'a pas eu de poste Handicap récemment)</p> <p>- 3 postes Inee pour un support.</p>
<p><b>4.2. Mouvements RH</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilité Noemi Jean-Baptiste Barreau (IE CNRS) vers ArchAm et Trajectoires au 1/07/2021.</li> <li>- Recrutement mobilité Noemi au CReAAH d'Olivier Troccaz (IR CNRS) au 1/06/2021.</li> <li>- Arrivée au CReAAH (mobilité Noemi) de Simon Puaud au 1/09/2021 (IE CNRS micromorpho. et sédimentologie)</li> <li>- Arrivée au CReAAH Nantes-LARA de Thomas Forti, CDD 6 mois en soutien à Evelyne sur la gestion administrative et financière (prise en charge à 100% de la gestion financière CReAAH)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La direction se félicite de la réactivité de l'Inee et de la DR17 dans la mise en place du Noemi de compensation du départ de J.B. Barreau en moins d'une semaine, d'où 5 candidatures et une procédure fructueuse (recrutement d'O. Troccaz).</li> </ul> <p><i>Info</i> : - Arrivée au SRA, d'Audrey Lavrand le 25/02/2021, archiviste.</p>
<p><b>4.3. Evolution ED</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dissolution de la COMUE, réforme des ED =&gt; périmètres régionaux. L'ED STT est scindée en :</li> <li>- ED ESC (Espaces, Sociétés, Civilisations) = périmètre régional breton (Dir. Ph. Milburn, UR2, Dir. Adj. Yves Coativy, UBO), le périmètre scientifique ne change pas.</li> <li>- ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) = périmètre Pays de la Loire, (dir. Didier Boisson, Université d'Angers) le périmètre scientifique ne change pas.</li> </ul>	<p>La visite Hceres de l'ED ESC a eu lieu en visio le 11/02, le CReAAH était représenté par Malina Robert et Lola Hauguel-Bleuven (doctorantes) et Marie-Yvane Daire.</p> <p>La visite Hceres de l'ED STT aura lieu le 18/03 en visio, le CReAAH sera représenté par Estelle Bertrand et Marie-Yvane Daire. <b>Nota bene</b> : il est important que des membres du CReAAH s'investissent dans la gouvernance des futures ED.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

## Annexe 1

- Questions spécifiques soumises au vote = **Rappel** des règles de financement par l'UMR :

**- Demande de participation à un colloque sans présentation de communication :**

Le financement par le CReAAH de mission pour participation à un colloque est soumis à la présentation d'une communication ou un poster (sous réserve d'acceptation) pour les membres permanents et non permanents.

**- Plafond de frais de mission : Rappel**

Le budget annuel maximal de financement de frais de mission est plafonné à 400 € pour les membres non permanents et à 1500 € pour les membres permanents (et dans le respect des autres règles, cf. *supra*).

**- Demande de financement pour organisation de colloque :**

Les demandes de financement pour organisation de colloque ne peuvent être prises en compte que lorsqu'elles ont été annoncées lors de la campagne Dialog (juin de l'année N-1) et uniquement dans ce cas. Elles sont plafonnées à 1500 € par colloque lorsqu'ils sont portés par le CReAAH. Quand le colloque est organisé par une autre entité (partenariat), cette aide est plafonnée à 500 €.

*Rappel : la campagne Dialog fait remonter aux tutelles les besoins de l'unité pour l'année suivante et c'est sur cette base que la dotation financière de l'unité par les tutelles est calculée.*

**- Frais induits par les soutenances de thèse (reprographie et soutenance) et des HDR**

La reprographie des thèses et les frais liés à l'organisation du jury doivent être supportés par les laboratoires (cf. textes réglementaires).

Les frais d'organisation des jurys d'HDR doivent être supportés par les laboratoires sur les dotations des établissements (cf. textes réglementaires).

La discussion sur les frais inhérents aux soutenances de thèse fait une nouvelle fois apparaître des inégalités de traitement pour ce qui est de l'aide apportée aux doctorant(e)s en matière de reprographie des exemplaires de thèse destinés aux membres des jurys. Les sites (Rennes 1, Rennes 2, Le Mans, Nantes) financent ou vont prochainement financer (à partir de 2020) le coût de l'impression en totalité, en partie ou sous la forme d'un forfait.

Le conseil d'unité est unanime à reconnaître le fait qu'une thèse soutenue contribue au rayonnement de l'UMR et qu'à ce titre sa production finale mérite d'être soutenue. Il est également rappelé que l'impression est à la charge de l'établissement (arrêté du 25 mai 2016). *Ces dépenses ne peuvent être prises en charge par l'UMR au titre des dotations gérées en centrale (FEI CNRS et Ministère de la Culture) et seront assumées par les laboratoires sur la dotation de l'établissement universitaire concerné.*

Le conseil d'unité juge souhaitable que tous les sites contribuent, à leur mesure, à aider les doctorant(e)s à financer cette phase souvent coûteuse de reprographie.

**- Aide à la publication :** participation symbolique mais qui permet de débloquer d'autres fonds. Voir les conditions dans le CR du CU du 6 décembre 2018, pour mémoire : aide limitée à 500 € au titre du CReAAH, fournir en amont accord de l'éditeur et montage financier/budget prévisionnel (à envoyer à Catherine Louazel + direction CReAAH).

**- Frais de traduction :**

Les membres sont invités à se rapprocher des établissements pour déposer des demandes d'aide à la traduction (certains établissements universitaires disposent de lignes budgétaires spécifiques, voir aussi les appels d'offre tels que ceux de la MSHB pour accompagner ces demandes). L'UMR abondera sur ce poste en complément et à condition que d'autres sources de financement aient été explorées.